



Enquête UAS - artistes interprètes Personnes physiques - Annulations et reports !

Consultable ici : <https://uniondesartistes.be/document/formulaire-covid-19-artistes-interpretes-personnes-physiques/>

Cette enquête a été réalisée suite à la suggestion de la Ministre de la Culture souhaitant collecter certaines données. Nous l'avons donc initiée à la suite du rendez-vous que nous avons eu avec la Ministre et son Cabinet le lundi 16 mars dernier.

L'Union des Artistes ayant effectué son « *devoir d'enquête* » elle en communique ici les premiers résultats d'analyse.

L'enquête a été ouverte à tous les artistes (membres et non-membres de l'UAS), le 18 mars au soir.

Les résultats portent sur 165 réponses, au 22/03/20, dont les membres de l'UAS (21), de SYNDICATS (16), d'AUTRES FEDERATIONS PROFESSIONNELLES (16). Sans affiliation précisée (les autres).

Tous les répondants ayant complété comme ils le pouvaient les questions posées dans la mesure de leurs connaissances et dans l'état actuel, aux dates précitées.

Ces chiffres collectés s'entendent sur base d'annulations jusqu'au 4 avril ! En cas de prolongement de la période de confinement, le nombre de prestations, d'artistes, et les montants de rémunérations concernés vont grimper encore plus.

Nous précisons que nous n'avons pas de personnel rémunéré à disposition pour réaliser ce travail et encore moins de spécialistes en la matière.

Il s'agit donc (comme bien souvent pour les fédérations que nous sommes) d'une tâche à caractère entièrement bénévole, réalisée par temps de confinement, comme pour nous toutes et tous !



L'Union des Artistes souhaite voir au plus tôt la mise en circulation et la publication d'une FAQ concernant déjà les dédommagements, de préférence avec numéro vert, où chacun pourra lire une information centralisée et circonstanciée, si possible.

Le Gouvernement annonce 50 millions de fond de crise. Dans ce qui nous préoccupe, nous souhaitons que le fond FWB vienne **en aide, en priorité, aux plus précaires impactés en première ligne**, soit les artistes et les techniciens, les intermittents du spectacle, bref tous les travailleurs des arts dont l'activité se fait bien souvent sous CDD, sous contrats de très courtes durées. Alors que cette activité s'est subitement interrompue pour eux dans la TOTALITÉ de leurs secteurs de travail (arts vivants, cinéma, films, téléfilms, série, doublage, publicité, écritures, etc.). L'ensemble de ces travailleurs n'ont pas vraiment de garanties décentes accordées par exemple aux emplois permanents. Nous avons appris par la Ministre que les subventions publiques seront maintenues. Ces subventions étant par ailleurs dédiées en partie aussi à ce genre de dépenses pour ces emplois permanents.

Il sera donc nécessaire de veiller à un usage juste et équitable du fonds de crise de la FWB !

En espérant que les pouvoirs publics se coordonneront très vite pour apporter des réponses urgentes toujours en suspens à l'heure où nous écrivons ces lignes ! Du côté des fédérations professionnelles, sans positionnement politique clair et précis, nous pourrions difficilement aller plus loin !

QUESTIONS :

1. Quid de l'extension des mesures gouvernementales aux contrats dits de très courtes durées, CDD, notamment pour les artistes et les techniciens, bien souvent très jeunes, et la prise en considération de l'intermittence ? (Le Ministre Président Jeholet a été interpellé à ce sujet).
2. Les mesures gouvernementales de dédommagements s'appliqueront-elles aussi pour l'ensemble des CDD, emplois de très courtes durées et notamment ceux pour lesquels les Dimona n'ont pas été rentrées ? Contrats actés, voire rédigés mais pas encore signés ?
3. Concernant le travailleur mis en chômage temporaire pour force majeure, l'allocation correspond à 70 % du salaire moyen plafonné (le plafond étant fixé à 2.754,76 € par mois) + un supplément de 5,63 € par jour à charge de l'ONEM.



UNION DES ARTISTES

Sur quel fonds seraient acquis les paiements des différentiels permettant de payer aux travailleurs visés les 30% restants ?

Voilà, en attendant de vous lire et de recevoir quelques réponses aux questions susmentionnées, nous vous soumettons donc le résultat de notre enquête.

Nous n'ignorons pas, Madame la Ministre, que vous savez l'attente du secteur sur ces questions. Nous savons également que votre tâche est actuellement difficile.

En toute solidarité,

Pour l'Union des Artistes, Pierre DHERTE (Président)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre DherTE'. The signature is stylized with a long horizontal stroke at the bottom and a small arrow-like flourish at the top right.



Enquête UAS - artistes interprètes - personnes physiques - Annulations et reports !

Consultable ici : <https://uniondesartistes.be/document/formulaire-covid-19-artistes-interpretes-personnes-physiques/>

QUELQUES DECRYPTAGES EN FONCTION DES RÉPONSES REÇUES SUR UNE DIZAINE DE QUESTIONS :

Rappel :

165 réponses, au 22/03/20, dont UAS (21), SYNDICATS (16), AUTRES FEDERATIONS PROFESSIONNELLES (16). Sans affiliation précisée (les autres).

1 - Âges des personnes physiques ayant répondu à l'enquête et concernées par cette dernière :

Nombre de répondants né.es entre :

1980 et 1990	46
1990 et 2000	34
1970 et 1980	28
1960 et 1970	9
1950 et 1960	4

Soit une majorité entre 20 et 40 ans avec un pic entre 25 et 30 ans.

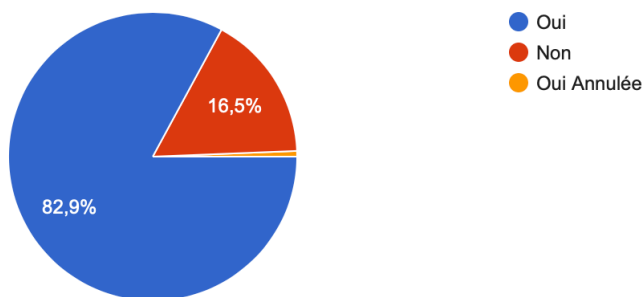
2 - À la question : « Précisez le type de prestation artistique » (annulée ou reportée) :

ARTS VIVANTS	114
FILMS/TELEFILMS/SERIES	41
DOUBLAGE	12
PUBLICITE	2
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2

3- À la question : « Le spectacle, l'œuvre ou la prestation a-t-elle été annulée /reportée ? » :

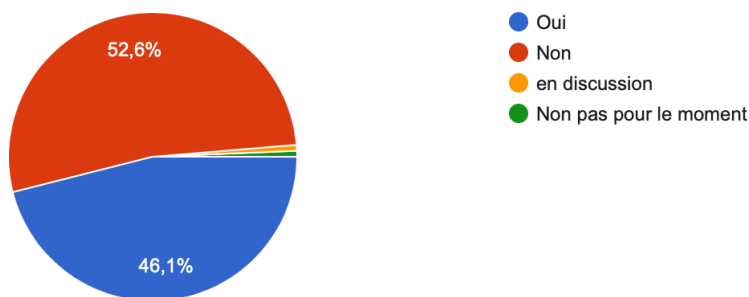
Le spectacle, l'oeuvre ou la prestation a t-elle été annulée ?

158 réponses



Le spectacle, l'oeuvre ou la prestation a t-elle été reportée ?

152 réponses





4 - À la question : « Nombre total de journée(s) de travail non prestée(s) en raison de l'annulation et/ou du report » :

Journées de travail annulées	1.353
Journées de travail reportées	1.054

5 - À la question : « Type de contrat sous lequel a été envisagée la prestation ?» (en cas d'annulation ou report) :

CDD	46,8%
CONTRATS SMARTBE	30,4%
CONTRATS à LA TÂCHE	14,6%
INDEPENDANTS/INDEPENDANTS COMPLEMENTAIRES	6,3%
CONTRATS BSA AUTRES	1,9%

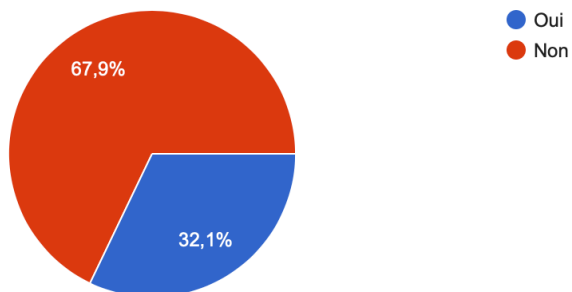
6 - À la question : « Si vous travaillez sous contrat, ce dernier a-t-il déjà été signé ? » (en cas de contrat annulé ou reporté) :



UNION DES ARTISTES

Si vous travaillez sous contrat, ce dernier a-t-il déjà été signé ?

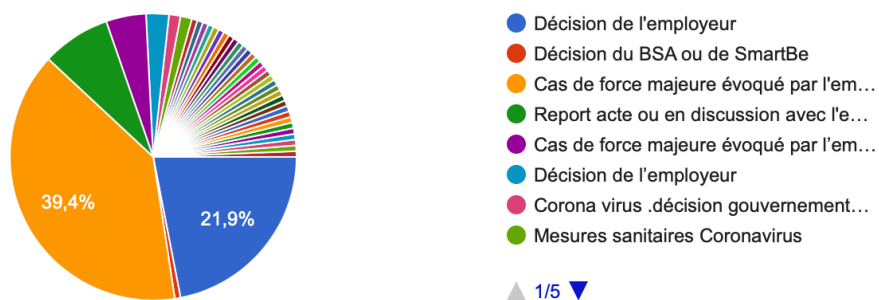
165 réponses



7 - À la question : « Informations sur l'annulation » :

Informations sur l'annulation :

155 réponses



DECISION EMPLOYEUR FORCE MAJEURE

79,7%



UNION DES ARTISTES

8 - À la question : «Si vous en avez connaissance, montant du brut employé pour le salarié ou montant de la facture HTVA pour les indépendants ou facturants Smart et BSA, concernant les journées de travail annulées » :

—> Une première estimation des données aboutit à un montant approchant les 450.000 €. Ce montant est très difficile à circonscrire sachant que les répondants n'ont pas toujours pu quantifier avec précision, par exemple, le nombre de prestations ou encore certaines valeurs en pertes. Nous avons donc repris une estimation sur base des montants précisés. Certaines réponses n'étant pas « chiffrées ».

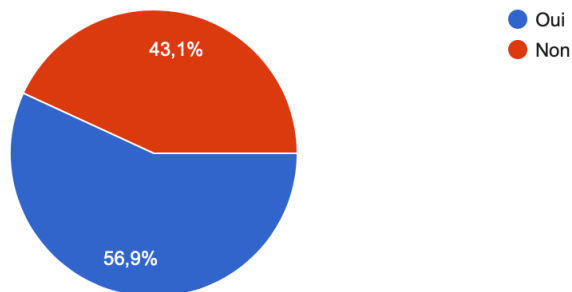
9 - Concernant le « STATUT DE L'ARTISTE » :



UNION DES ARTISTES

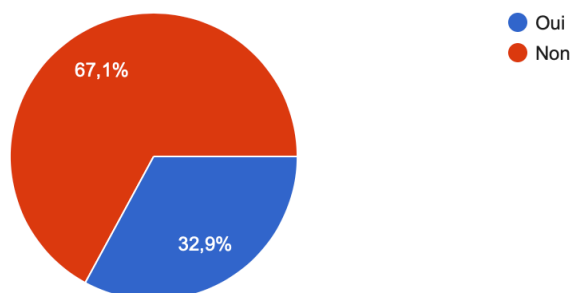
Êtes-vous actuellement sous le régime du « statut de l'artiste » ?

160 réponses



L'annulation ou le report de votre travail implique t-il chez vous une pénalité inhérente à l'accès ou au renouvellement annuel de votre « statut de l'artiste » ?

155 réponses



10 - À la question: « Codes postaux internationaux - pays et lieux prévus pour les prestations annulées ou reportées » - classés par pays :



UNION DES ARTISTES

FRANCE	77
ALLEMAGNE	6
HOILANDE / PAYS BAS	3
SUISSE	3
AUTRICHE	2
COREE DU SUD	2
POLOGNE	3
LITUANIE	1
HONGRIE	1
ESPAGNE	1
ENGLAND	1
RUSSIE	1
ARABIE SAOUDITE	1
KOWEÏT	1
QATAR	1
SINGAPOUR	1
CHINE	1
GRECE	1
LUXEMBOURG	1

Rappel : sur 165 réponses, au 22/03/20

Dont UAS (21), SYNDICATS (16), AUTRES FEDERATIONS PROFESSIONNELLES (16). Sans affiliation précisée (les autres).

Note : nous tenons également à votre disposition les données suivantes :

- L'ensemble des codes postaux pour chaque lieu et personne physique se référant aux annulations ou reports ;
- L'ensemble des codes postaux étrangers pour les prestations annulées/reportées à l'étranger ;
- Les dates précises des annulations et reports ainsi que les intitulés des spectacles, prestations ou œuvres visées ;
- Les noms et codes postaux des employeurs ou opérateurs visés.

UAS, 22/03/20 - P. DHERTE- info@uniondesartistes.be